

Les producteurs qui paient la taxe ont été dédommagés en partie par une diminution de la taxe sur le revenu et par l'exemption des frais de manutention ordinairement perçus par la Monnaie. Le principal changement dans la taxe d'accise a été la consolidation de la taxe de 3 cents la livre sur le malt et de 12½ cents le gallon sur la bière en une seule taxe de 7½ cents la livre sur le malt, ce qui a résulté en une légère réduction de la taxe tant directe qu'indirecte qui frappait la bière, le gallon étant pris comme base. Des réductions en vertu du tarif préférentiel britannique ont été effectuées pour certaines denrées importantes, telles que les filés de jute, les larges tôles d'acier, les pains de sel, l'huile brute autre qu'à l'état naturel, la toile imprégnée et les filées de soie artificielle. Bon nombre de produits chimiques de moindre importance ont repris leur place parmi les articles exonérés de droits de douane. De nouveaux droits douaniers ont été appliqués dans le tarif général et le tarif intermédiaire pour l'huile d'arachides et certains ferroalliages. Le droit sur les filés de jute a été majoré dans tous les tarifs. La taxe spéciale d'accise sur toutes les importations tombant sous le tarif préférentiel britannique a été baissée de 3 à 1½ p.c.

En 1935 il y eut plusieurs changements dans la taxation. Une surtaxe de 2 à 10 p.c. fut imposée sur le revenu des placements inclus dans tout revenu au-dessus de \$5,000, tout revenu en excédent de \$14,000 étant considéré pour les fins de la taxation comme revenu sur placement. Une taxe sur les dons fut ajoutée comme élément de la taxe du revenu, les taux variant de 2 p.c. des montants allant jusqu'à \$25,000, à 10 p.c. sur les dons dépassant un million de dollars. Une exemption annuelle de \$4,000 est prévue avec quelques exemptions spécifiques s'appliquant aux dons aux organisations de charité ou d'éducation ou aux gouvernements. La taxe des corporations fut élevée d'un à 13½ p.c. et sur les revenus consolidés, à 15 p.c. De nombreux autres amendements ont été faits à la taxe sur le revenu qui sont principalement d'un caractère technique. Anticipant l'expiration de la taxe de 25 p.c. sur la prime de l'or le 31 mai 1935, des changements dans les règlements gouvernant les allocations pour épuisement réduisent celles-ci, dans le cas des métaux précieux, de 50 à 33½ p.c. et aux bénéficiaires de dividendes provenant d'une mine d'or, de 50 à 20 p.c. Le seul changement à la taxe d'accise est une réduction de \$7 à \$4 par gallon de spiritueux. Ceci est accompagné d'une réduction similaire de \$3 en droits de douane. Les amendements à la loi du revenu spécial de guerre imposent une taxe de 20 p.c. sur les allumoirs quand ils sont combinés avec des crayons, des porte-cigarettes, etc., 10 p.c. avec un minimum de 10c. Les additions à l'exemption de la taxe de vente comprennent: échantillons de publicité, machines à nettoyer les graines de semence, étais et bois de soutènement dans les mines, caséine, copeaux et sciure de bois, mousse de tourbe pour l'agriculture, et collections de monnaies, médailles ou timbres. Les articles manufacturés par les sourds et muets sont placés sur la liste de demi-taux. Les changements au tarif de préférence britannique comprennent les additions suivantes à la liste en franchise: aéroplanes, engins diesel et semi-diesel, châssis pour tramways électriques et wagons-automoteurs de chemin de fer, locomotives de mine, brique réfractaire, plaques d'acier quadrillé, drap melton, livres non reliés ou brochés, instruments de musique en cuivre, etc. Plusieurs réductions ont été faites sur le même tarif, dont quelques-